

**COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 03 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel COLIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Colin, C. Teinturier, V. Lombart, E. Schaeffer, E. Azzalini, M.R Desprez, F. Boutillier, Y. Gallois, J. Pinet, M.C George (arrivée 20 h 45), G. Pirot (arrivée 20 h 46).

**Absent excusé :** S. Gauthier (pouvoir à F. Boutillier).

**Absent :** J.M Denis

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, F. Boutillier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Vote du compte administratif et du compte de gestion du lotissement Le Calvaire**

---

**Délibération N°12**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a aucun mouvement concernant le budget annexe du Lotissement Le Calvaire et que le résultat de clôture 2017 est de - 10 808,82 euros.

Au moment du vote, Monsieur le Maire se retire et le Conseil Municipal délibère sous la présidence de Madame Catherine Teinturier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion avec les chiffres suivants :

Pour l'année 2017:

Déficit de fonctionnement : - 20 715,81 euros

Excédent en investissement : 9 906,99 euros

Soit un résultat cumulé avec l'année N-1 de : - 10 808,82 euros

**Vote du budget 2018 lotissement Le Calvaire**

**Délibération N°13**

Monsieur le Maire présente et explique par section le budget du Lotissement Le Calvaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 du Lotissement Le Calvaire avec les montants suivants :

- Déficit en fonctionnement : - 20 715,81 €
- Excédent en investissement : 9 906,90 €

Monsieur le Maire précise que le déficit de fonctionnement de 20 715,81 € sera compensé par la vente des terrains.

### **Vote du compte administratif et du compte de gestion de la commune**

#### **Délibération N°14**

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif communal 2017 qui sont en accord avec ceux du compte de gestion de la trésorerie.

Au moment du vote, Monsieur le Maire se retire et le Conseil délibère sous la présidence de Madame Catherine Teinturier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion avec les chiffres suivants :

Pour l'année 2017 :

Excédent en fonctionnement : 94 548,05 €

Excédent en investissement : 32 432,43 €

Soit un résultat cumulé avec l'année N-1 de 126 980, 48€

#### **Affectation du résultat 2017**

#### **Délibération N°15**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2017 sur le budget 2018 de la manière suivante :

En fonctionnement 002 : 361 441,48 €

En investissement 1068 : 4042,84 €

En investissement 001 : -4042,84 €

#### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018**

#### **Délibération N°16**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du remplissage de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, il convient de voter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour et 1 abstention de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 suivants :

Taxe d'habitation : 9,74 %

Taxe foncière (bâti) : 6,21 %

Taxe foncière non bâti : 18,31 %

C.F.E : 10,31 %

## Vote du budget 2018

### Délibération N°17

Monsieur le Maire présente le budget communal en fonctionnement, puis en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention le Budget Primitif avec les montants suivants :

- En fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à **694 321,48 €** ;
- En investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **407 246,35 €**.

### Questions diverses

- **Logement sis 20, rue Auguste Lemaire – 1<sup>er</sup> étage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement sera loué à partir du 4 avril 2018.

- **Marché campagnard**

---

Concernant le marché de producteurs locaux, les premiers retours sont positifs.

Fin de la séance.